

Bulletin d’inscription aux révisions

Pour préparer vos examens oraux et pratique OACP, veuillez confirmer votre date d’examen et vous inscrire au secrétariat du CFR selon les propositions de dates ci-dessous.

Par avance, merci pour votre collaboration.

Nom :

Prénom :

Session :

Repas : OUI / NON

Lieu, date et signature :

Date examen pour le transport de Marchandises ASTAG *		Date examen pour le transport de Personnes ASTAG *			Révision ORAL au CFR	Révision PRATIQUE au CFR
	07.01.2020		22.01.2020	=>	16.12.2019	17.12.2019
	14.02.2020			=>	22.01.2020	23.01.2020
	03.03.2020		19.02.2020	=>	17.02.2020	18.02.2020
	06.04.2020		27.03.2020	=>	18.03.2020	19.03.2020
	08.05.2020		29.04.2020 13.05.2020	=>	14.04.2020	15.04.2020
	26.05.2020 10.06.2020			=>	19.05.2020	20.05.2020
	29.06.2020		24.06.2020 01.07.2020	=>	15.06.2020	16.06.2020
				=>	13.07.2020	14.07.2020
	15.09.2020		26.08.2020	=>	17.08.2020	18.08.2020
	06.10.2020		30.09.2020	=>	14.09.2020	15.09.2020
	30.10.2020		21.10.2020	=>	19.10.2020	20.10.2020
			18.11.2020	=>	16.11.2020	17.11.2020
			16.12.2020	=>	08.12.2020	09.12.2020

CFR – Savigny

Marche à suivre pour l'inscription aux examens oraux et pratique OACP

1. Aller sur le site : www.astag.ch
2. → PROFESSIONS
3. Examens OACP
4. Choisir entre le transport de marchandises ou de personnes
5. Sélectionner la date qui vous convient
6. « cliquer » s'inscrire à l'examen
7. Choisir la variante qui correspond à votre examen, soit :

Variante 1: CHF 990.00 (hors TVA) Examen oral et partie générale pratique OACP
= **Examen COMPLET** (3x oral + 1x la pratique)

Variante 2: CHF 250.00 (hors TVA) Répétition de la partie générale pratique OACP

Variante 3: CHF 750.00 (hors TVA) Répétition de l'examen oral OACP

Variante 4: CHF 500.00 (hors TVA) Pour les titulaires d'un des certificats de capacité
= **Examen PARTIEL** (1x oral + 1x la pratique)

Variante 5: CHF 250.00 (hors TVA) Répétition de l'examen, une partie à l'oral

8. Remplir l'Inscription à l'examen OACP

9. Une fois les données remplies, cliquez sur

10. L'équipe du CFR vous souhaite: **BONNE CHANCE !**

Admission d'inscription aux examens oraux et pratique OACP

Est admis à l'examen le candidat/la candidate

- qui a réussi, preuve à l'appui, l'examen écrit OACP selon l'art. 12 al. 1 let. a OACP;
- qui s'est inscrit/e au moins 30 jours avant l'examen;
- qui a respecté le délai de paiement de la facture fixé à 15 jours;
(au max. 3 participations aux examens sont possibles selon l'art. 15 al. 1 OACP);
- qui n'a pas répété plus de deux fois l'examen;
- un permis de conduire provisoire ou un certificat de capacité valable pour le véhicule utilisé selon l'art. 10 OACP;